



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

# L'Office français de la biodiversité et l'agriculture



La Parthenaise est une race  
bovine française originaire  
de la région de Parthenay,  
dans les Deux-Sèvres.

**DOSSIER DE PRESSE**  
MARS 2023

# Sommaire

---

## **4 LES MISSIONS DE L'OFB EN MATIÈRE D'AGRICULTURE**

- 5 Un service dédié à la recherche
- 7 Des données au service de la transition agricole
- 8 Accompagnement des acteurs
- 10 Mobilisation des citoyens et des parties-prenantes
- 12 Les Aires protégées
- 13 Les enjeux sanitaires
- 15 Un dialogue au quotidien sur le terrain
- 16 Police de l'environnement

## **17 QUELQUES PROGRAMMES MIS EN PLACE PAR L'OFB À DESTINATION DU MONDE AGRICOLE**

- 18 Agrifaune
- 19 La marque Végétal local
- 20 La marque Esprit parc national
- 21 La préservation des haies et bocages

## **23 À propos de l'Office français de la biodiversité**

- 24 Les forces de la biodiversité
- 25 Des moyens humains au service de la biodiversité
- 26 Des moyens financiers au service de la biodiversité
- 27 L'OFB en chiffres

Cette culture de la moutarde blanche permet de lutter contre l'érosion des sols, prévient la pollution et limite le gaspillage d'azote.



Crédit photo : Philippe Massit / Office français de la biodiversité

# Agriculture et biodiversité, des liens étroits et interdépendants

L'année 2022 a rappelé la sensibilité de notre agriculture aux perturbations environnementales : aux gels printaniers se sont succédés des vagues records de canicules, des incendies touchant l'ensemble du territoire et une sécheresse inédite par sa longévité et son intensité. Ces bouleversements climatiques impactent les écosystèmes agricoles et obligent les agriculteurs à faire évoluer leur activité vers des pratiques plus résilientes et plus respectueuses de notre environnement.

L'agriculture entretient des liens étroits avec la faune et la flore. Si les pratiques agricoles intensives ont un impact certain sur la dégradation des écosystèmes, d'autres pratiques favorisent la biodiversité et l'utilisent comme une alliée. Agriculture et biodiversité peuvent et doivent avancer ensemble.

L'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public créé en 2020 et placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, participe à ce défi d'accompagner le développement de nouveaux modèles agricoles. À travers cette mission prioritaire pour l'établissement, l'OFB affiche sa volonté de s'appuyer sur les principes de l'agroécologie et accompagne cette dynamique, en lien avec les très nombreux acteurs concernés.

À l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2023, l'OFB rappelle ses missions en interactions avec l'activité agricole, ses programmes existants et ses axes de travail dans les prochaines années.

# LES MISSIONS DE L'OFB EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

L'OFB est chargé de la protection et la restauration de la biodiversité, en métropole et dans les Outre-mer. Dans le champ de l'agriculture, l'établissement articule son activité autour de plusieurs grandes missions.



Identification  
d'espèce.

# Un service dédié à la recherche

**Composé d'une trentaine d'agents sur tout le territoire, le service « SantéAgri » (Santé de la Faune et Fonctionnement des Ecosystèmes Agricoles) est dédié à la recherche et s'articule autour d'un continuum : détecter et surveiller, comprendre et évaluer, développer des outils et méthodes pour agir. Cinq axes de recherche fondent le programme :**

- L'évaluation environnementale des pratiques et systèmes de production agricoles conventionnels intensifs ou à vocation énergétique.
- L'évaluation environnementale des pratiques et systèmes de production agroécologiques.
- La coexistence entre l'agriculture et la biodiversité : interfaces sanitaires et conflits d'usage.
- Mesure des effets, des impacts et des transferts des agents polluants et infectieux dans l'environnement.
- Le fonctionnement et conservation des agroécosystèmes pastoraux, bocagers et prairiaux.

À ce jour, 48 projets de recherche sont en cours de développement avec des partenaires d'envergure : l'Institut national de la recherche agronomique (INRAe), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), VetagroSup, l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), des universités françaises et étrangères, l'association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses (ADILVA), l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), AgroParisTech.

Depuis sa création, le programme SantéAgri a construit une forte activité d'expertise et d'appui scientifique à l'échelle nationale et internationale. En témoigne son implication dans la gestion des crises sanitaires. Un développement rendu possible grâce à un ancrage fort dans le monde agricole qui facilite l'étude sur site.



Une bande fleurie semée il y a 3 ans en intra-parcellaire en Beauce, composées d'une diversité floristique initiales de 42 espèces sélectionnées d'après leur origine géographique (1/3 Nord de la France) et leurs traits écologiques, afin d'offrir entre-autre un étalement de floraison de mars à octobre.

## *L'impact des bandes prairiales sur la biodiversité*

**Depuis 2018, l'INRAe, en partenariat avec l'UMR-CNRS-ESE (Université de Paris-Saclay) et l'OFB (SantéAgri), a développé un projet de recherche sur l'impact sur la biodiversité de l'insertion de bandes fleuries dans des paysages agricoles de grandes cultures très homogènes. L'objectif de ces recherches est de comprendre la plus-value de la restauration d'infrastructures agroécologiques, en interaction avec le type de pratiques agricoles et le paysage local, pour la biodiversité et ses fonctions, notamment les services écosystémiques. Ce projet mobilise des agents de l'OFB pour certains relevés de terrain.**



Champs de colza  
au pied du château  
du Garrané  
(monument historique)

# Des données au service de la transition agricole

**Les données sont des ressources indispensables à la recherche d'une part, mais également à l'évaluation des actions et à leur amélioration continue. Pour ce faire, l'OFB participe à la collecte et au recensement des données en lien direct avec le monde agricole.**

À titre d'exemple, en France, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 régit notamment les usages de l'eau et la lutte contre les pollutions diffuses. Dans le cadre de cette loi, l'OFB est chargé de piloter des banques de données nationales, en jouant notamment le rôle de centralisateur et de diffuseur de données sur l'eau.

La BNV-D (banque nationale des ventes des produits phytopharmaceutiques), la plus connue sur la thématique agricole, diffuse les données déclaratives de ventes et d'achats de produits phytopharmaceutiques en France. Elle joue un rôle primordial dans le suivi des avancées du plan Écophyto puisqu'elle permet d'en calculer les deux indicateurs principaux : les QSA (quantités de substances actives) et le NODU (« Nombre de Doses Unités »).

D'autres banques de données sont également en lien plus ou moins direct avec la thématique agricole :

- **Naïades** diffuse les données de qualité des eaux de surface et recense entre autres les concentrations de polluants pouvant provenir des usages agricoles.

- La **Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau** (BNPE) diffuse les données de volumes annuels directement prélevés sur la ressource en eau. Ces données sont issues de la gestion des redevances par les agences de l'eau, à travers plusieurs usages, dont l'agriculture (irrigation), qui représente à elle seule 10 % des prélèvements en France en 2020 (volume hors hydroélectricité).
- Les **banques de données du SIE** (Système d'Information sur l'Eau) sont également en lien indirect avec cette thématique, notamment le portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (ADES) et QUADRIGE, équivalents de Naiades pour les eaux souterraines et les eaux littorales et respectivement pilotées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).
- Enfin le réseau **SAGIR** (« surveiller pour agir ») est amené à produire des données sanitaires dans le cadre la surveillance des mortalités des oiseaux et mammifères sauvages, y compris en écosystèmes agricoles (notamment les effets aigus non intentionnels des produits phytopharmaceutiques à usage agricole).

# Accompagnement des acteurs

**L'OFB mène plusieurs actions à destination du monde agricole afin d'accompagner sa transition agroécologique.**

L'établissement co-pilote le **concours général agricole des pratiques agroécologiques** (prairies et parcours, agroforesterie), qui récompense chaque année les agriculteurs mettant en œuvre les meilleures pratiques leur permettant d'en tirer profit dans leur activité de production tout en apportant une contribution active à la préservation écologique des territoires. L'établissement co-pilote également le **programme Agrifaune**, qui a pour objectif de mettre en place des solutions permettant de combiner performance agricole et conservation de la biodiversité.

Dans plusieurs régions, des projets associant l'OFB et les Chambres d'agriculture se mettent en place sur des thématiques variées comme la sauvegarde des haies, des bordures de champs, ou la nidification des busards... Cela passe par l'organisation de journées techniques en commun, l'intégration des experts de l'OFB au sein du comité scientifique de projets portés par des chambres d'agriculture, ou encore l'intervention d'experts de l'OFB dans le cadre de la formation des nouveaux agriculteurs installés.

L'OFB est chargé de la mise en œuvre du volet national du plan **Ecophyto II+** pour un montant annuel de 41 M€. Le plan Ecophyto II+, co-piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'alimentation, de la transition écologique, de la recherche et de l'innovation, et de la santé, vise à réduire la dépendance du monde agricole aux produits phytopharmaceutiques (PPP), et les impacts de ces derniers sur l'environnement et la santé humaine.

L'objectif est de soutenir financièrement l'innovation et la recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques et d'explorer les conditions du changement de pratiques afin d'atteindre les objectifs de réduction des PPP et de leurs impacts. Un enjeu majeur est l'identification des leviers et freins à la démultiplication à grande échelle des solutions dans les exploitations agricoles, dans les territoires et dans les filières. Le rôle de l'OFB dans le cadre de ce Plan n'est pas l'accompagnement individuel des agriculteurs, il se concentre sur l'accompagnement financier des acteurs en charge de :

- la recherche et l'innovation ;
- l'expérimentation sur le terrain ;
- l'essaimage et la diffusion des bonnes pratiques ;
- l'animation territoriale ;
- le suivi des effets des PPP sur l'environnement et la santé.

Dans le cadre du plan Ecophyto II+, l'OFB soutient ainsi des actions dites "structurantes", dont la mise en œuvre s'inscrit dans la durée ; des projets ponctuels inscrits dans la lettre de cadrage interministérielle ; des appels à projets.

La mise en place en 2021 du Comité scientifique et technique du plan Ecophyto permet de renforcer le regard évaluatif sur cette politique, notamment en améliorant les indicateurs utilisés et leur interprétation. Ces évaluations concernent le plan dans son ensemble, les différentes actions et les projets soutenus par l'OFB.





Jeune busard Saint Martin au nid.

## Protéger les busards des fauches

Les busards, grands consommateurs de campagnols, sont des rapaces typiques des habitats ouverts cultivés, des prairies et des landes. Ces oiseaux nichent à terre, souvent dans les parcelles de céréales. Le danger est alors la destruction des nichées lors des travaux de fauche et de récolte. A titre d'exemple, le nombre de couples a chuté de 30 à 40% depuis les années 1990 en France. Toutefois, le pays demeure un hotspot à l'échelle européenne, et l'Île-de-France en particulier présente de forts enjeux de protection et sauvegarde de l'espèce. Ainsi, plusieurs associations travaillent aux côtés des agriculteurs et de l'OFB pour protéger les nichées de busards en région parisienne.

### Comment cela fonctionne ?

Une fois que l'exploitant a communiqué la date de fauche ou de moisson aux associations, ces dernières vont pouvoir évaluer le risque de mortalité des nichées. Si un risque existe, alors deux options sont possibles : la mise en place d'une protection grillagée autour du nid (2 m de hauteur), permettant à l'agriculteur de contourner la nichée, ou le déplacement du nid sur une parcelle voisine, une alternative cependant plus délicate pour la survie des poussins. Le retrait de la protection grillagée se fait soit après l'envol des poussins, soit juste après la fauche ou moisson, ou plus tardivement selon la maturité des jeunes.



Pâturage  
sur les plateaux  
du Haut-Doubs.

# Mobilisation des citoyens et des parties-prenantes

**La sensibilisation de l'OFB sur les enjeux d'agroécologie ne s'arrête pas au monde agricole, l'établissement ayant également pour mission de mobiliser les différentes parties-prenantes et le grand public.**

L'établissement contribue à la formation des élèves des lycées agricoles (supports pédagogiques, implication dans des programmes participatifs, etc.) ainsi qu'à celle des élus sur les enjeux liés à la biodiversité.

À travers le programme LIFE Artisan, l'OFB et les bénéficiaires associés accompagnent des collectivités et organisations agricoles sur des démarches territoriales d'adaptation du secteur agricole au changement climatique en s'appuyant sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN). Le programme apporte aussi un soutien financier et technique à des sites démonstrateurs : maintien du maillage bocager en Suisse-Normande où les exploitants agricoles et les propriétaires sont accompagnés sur la restauration et le renforcement de haies résilientes et pérennes via plusieurs Plans de Gestions Durables des Haies (PGDH) ».

L'OFB accompagne des territoires engagés en faveur de la transition agroécologique et des filières pour intégrer plus de biodiversité dans les démarches de certification. L'établissement gère la marque collective « végétal local »,

proposée à des collecteurs, pépiniéristes et semenciers. Il pilote ou participe à de nombreux Plans nationaux d'actions (PNA) qui interfèrent avec les enjeux du développement agricole, comme le PNA Grand hamster d'Alsace : gestion de la zone de protection, études, actions d'évolution des pratiques...

Enfin, l'établissement mobilise les citoyens via une participation à des campagnes grand public (campagne sur « l'année des trognes » lancée en 2020 par exemple) ou des festivals (Eurockéennes de Belfort, Francofolies de la Rochelle, etc.).



**Récolte de graines sur des cultures de production d'herbacées sauvages dans le cadre de la marque Végétal Local.**



Grand hamster (*Cricetus cricetus*).

## Plan national d'action en faveur du Grand Hamster

En France, le Grand hamster **n'est présent qu'en Alsace**, où il vit à l'état sauvage depuis plus de 12 000 ans. À la fois espèce emblématique d'Alsace et espèce protégée, le Grand hamster est un **indicateur de la bonne santé de la biodiversité des zones qu'il investit**. Sa population autrefois abondante a peu à peu disparu du territoire. C'est pourquoi depuis 2019, et dans la continuité des actions menées depuis le début des années 2000, a été lancé un plan national d'action (PNA) en faveur du hamster commun et de la biodiversité de la plaine d'Alsace. Ce plan, qui s'étend sur 2019-2028, consiste à améliorer l'habitat en conciliant les activités agricoles et urbanistiques, autour de 5 axes thématiques et 22 actions opérationnelles. Fort de

son expérience et de ses compétences techniques et scientifiques, l'OFB est partenaire des actions visant d'une part, à mieux connaître les relations entre le Grand hamster et son habitat et d'autre part, à établir des préconisations de gestion de son habitat. Via l'implication des 3 agents permanents de l'Unité Agroécologie et PNA Hamster, en lien avec le service conservation et gestion des espèces à enjeux, l'OFB est principalement investi dans des actions dédiées à la **connaissance de l'espèce**, aux renforcements et aux préconisations d'amélioration de son habitat, en lien étroit avec la profession agricole. Les mesures agricoles collectives sont un exemple d'actions innovantes qui ont vu le jour grâce à la concertation entre les différents acteurs du PNA.



Pastoralisme dans le massif des Aravis et chien de protection.

# Les Aires protégées

## La gestion et la restauration des espaces protégés sont au cœur de l'action de l'OFB.

Sur le volet agricole, l'Office **accompagne les expérimentations agroécologiques**, anime et met en avant des expériences réussies en transition agroécologique des aires protégées notamment dans les parcs nationaux et régionaux (systèmes agro-écologiques, gestion agricole des haies, arbres, bocages, circuits courts, diversification des filières, mobilisation des consommateurs, etc.). Ces retours d'expérience sont synthétisés et permettent de produire des propositions pour des dispositifs agro-environnementaux. Il mène des études, suit les évolutions et accompagne les gestionnaires pour **adapter le pastoralisme en milieu montagnard** (alpages sentinelles portés par les parcs, observatoire des galliformes de montagne, etc.) ou **promouvoir des pratiques de restauration des prairies**.

L'OFB **gère également des réserves naturelles** en y expérimentant, avec des partenaires, des solutions innovantes de gestion. Il **anime un réseau d'acteurs**

**de protection des captages d'eau potable** : orienter la recherche-développement, identifier les besoins des acteurs, développer les compétences, assurer les échanges d'expérience, produire et diffuser les méthodes et les résultats, etc.



Miellerie d'Aure



Contrôle  
d'un appelant  
par un agent  
de l'OFB.

# Les enjeux sanitaires

Peste porcine africaine, influenza aviaire, brucellose, tuberculose bovine, Aujesky, rage... beaucoup de maladies sont susceptibles d'affecter plus ou moins gravement la faune sauvage avec des répercussions sur les activités agricoles. Ces maladies peuvent se transmettre sur les cheptels domestiques ainsi que, dans certaines conditions, à l'humain. En plus de ces maladies connues, il existerait 1,7 million de virus non découverts chez les mammifères et les oiseaux, dont près de la moitié pourraient avoir la capacité d'infecter les êtres humains (source : Rapport de décembre 2020 de l'IPBES). Dans ce contexte, il est primordial de lutter contre l'introduction des maladies, surveiller leur évolution, limiter leur propagation et, dans la mesure du possible, les éradiquer. Cette mission est assurée par les agents de police sanitaire de l'Office français de la biodiversité et repose sur le triptyque : « Recherche, Surveillance, Police ».

## RECHERCHE

L'OFB travaille à l'identification des facteurs de risques d'apparition, de développement et de transmission de maladies infectieuses et parasitaires aux animaux

domestiques et à l'humain. En collaboration avec des organismes de recherche spécialisés, et à travers le programme SantéAgri, l'établissement contribue à une meilleure compréhension des impacts des produits phytosanitaires sur les populations de faune sauvage en milieux agricoles ainsi qu'à l'impact des plombs de chasse sur l'environnement et la santé humaine.

## SURVEILLANCE

Grâce au réseau SAGIR, créé en partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs et la fédération nationale des chasseurs, et les laboratoires vétérinaires départementaux, l'OFB établit une surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres et peut mettre en place des enquêtes ciblées sur une espèce. Le réseau intègre des protocoles de surveillance renforcée pour certaines épizooties et s'appuie sur le volontariat et la motivation des observateurs. En règle générale, la surveillance se situe en amont de la police sanitaire, sauf quand la menace se précise : elle devient alors réglementaire.

En cas d'événement sanitaire majeur pour la faune sauvage ou de transmission de l'animal à l'être humain (dit à risque zoonotique), le réseau SAGIR possède une réactivité importante grâce à un système d'alerte spécifique. L'établissement coordonne et anime un réseau d'acteurs techniques, notamment en période de crise sanitaire, afin d'organiser l'observation voire la prise en charge d'événements pathologiques anormaux par tous les organismes susceptibles d'y contribuer (associations de protection de la nature, fédérations d'associations de pratiquants de loisirs de plein air, gestionnaires d'espaces naturels, cabinets vétérinaires, centres de sauvegarde de la faune...)

### POLICE SANITAIRE

La police sanitaire de l'OFB est composée d'agents assermentés habilités à réaliser des contrôles sanitaires, pour vérifier l'application conformes des réglementations sanitaires du Code rural et de la pêche, comme par exemple dans les élevages de faune sauvage, dans les parcs/enclos de chasse, pour les appelants (oiseaux dressés pour la chasse pour appeler ceux de son espèce), pour le transport de gibier, l'agrainage et les déchets de chasse.

L'OFB organise des actions de sensibilisation et de formation aux réglementations sanitaires envers les usagers et les professionnels. Le Code rural et de la pêche maritime impose notamment aux chasseurs et titulaires du droit de chasser de déclarer à une autorité administrative telle que la Préfecture tout incident sanitaire concernant une maladie réglementée.



Contrôle du signalement d'une pollution.

Vignoble de  
Centre-Val de Loire



# Un dialogue au quotidien sur le terrain

**Sur le terrain, les agents de l'Office français de la biodiversité travaillent avec de nombreux acteurs ruraux. Ils font partie de différents réseaux et échangent au quotidien sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre. Ils sensibilisent aux atteintes à l'environnement et à la réglementation applicable.**

L'OFB rencontre régulièrement les acteurs agricoles (chambres d'agriculture, syndicats agricoles...) au niveau national, régional et départemental, et notamment pour :

- Échanger sur les principaux enjeux de biodiversité du territoire, la réglementation, les priorités en matière de contrôle, la façon dont ces derniers sont vécus par la profession, et définir les actions à mettre en œuvre pour qu'ils se passent au mieux, identifier des modalités de communication communes, etc. ;
- Échanger sur les sujets de partenariats possibles ;
- Mieux faire connaître l'établissement en présentant ses différentes missions, notamment en police judiciaire et administrative, en coopération avec les préfets et procureurs ;
- Coordonner l'action en cas de tensions.

Sur le terrain, l'OFB met un point d'honneur à former ses agents aux enjeux agricoles. L'établissement a lancé en 2022 une formation « **Comprendre le monde agricole** » à destination de ses agents, organisée avec l'enseignement agricole. Cette formation immersive de 3 jours est composée de témoignages d'agriculteurs et de visites d'exploitations agricoles. L'objectif étant de sensibiliser davantage les agents présents sur le terrain aux enjeux du monde agricole et de favoriser le dialogue entre les acteurs. Dans le cadre de sa politique de formation, l'OFB recueille les propositions de la profession agricole, notamment dans les départements, afin que les agents puissent être formés aux problématiques agricoles spécifiques qui touchent leurs territoires.



Contrôle par des inspecteurs de l'environnement d'un compteur d'eau sur une installation d'irrigation agricole

# Police de l'environnement

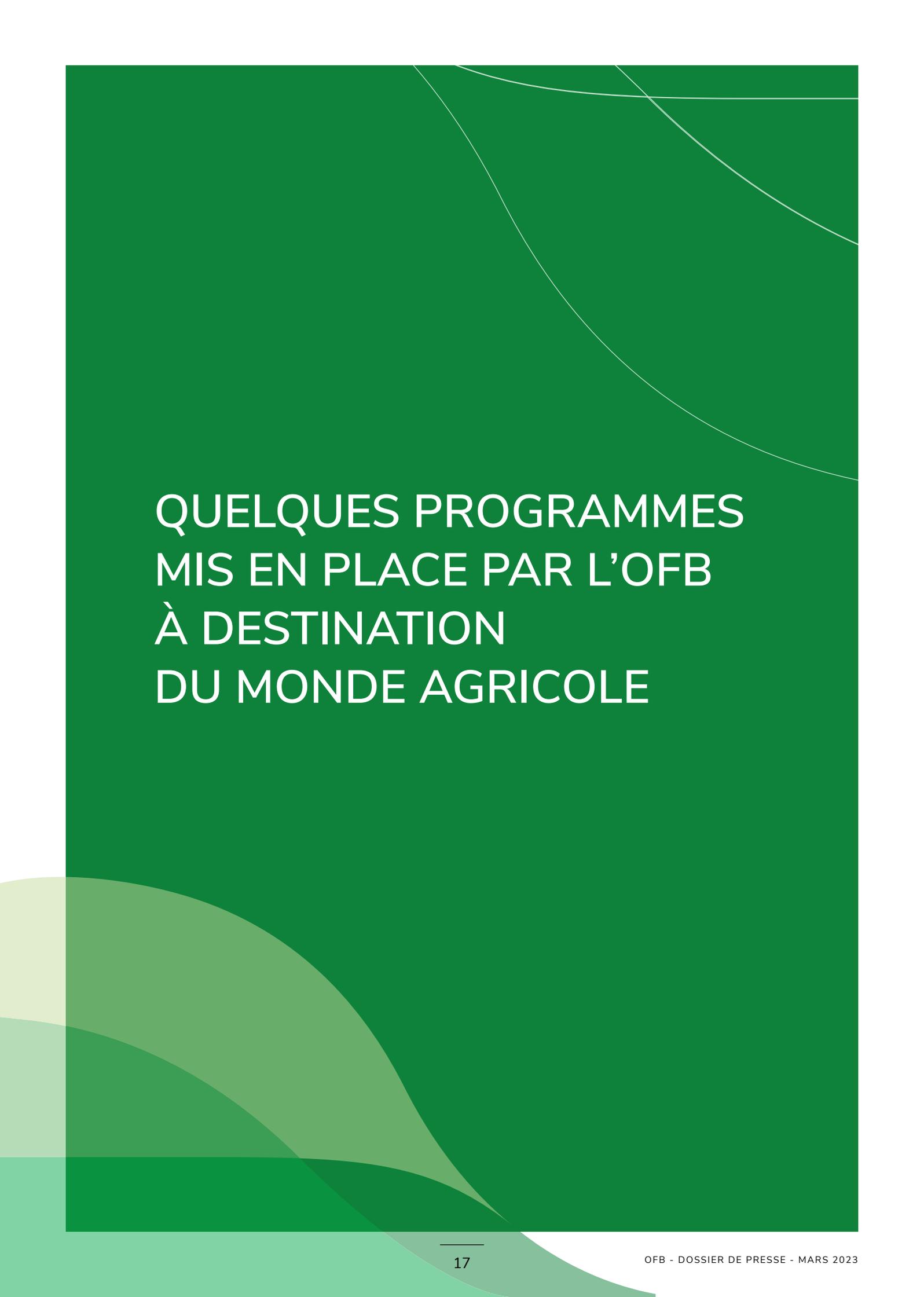
---

**Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB sont chargés de faire respecter les réglementations dans leur domaine de compétence (eau et milieux aquatiques, chasse, espèces protégées, etc.) et en particulier les priorités gouvernementales déclinées dans une stratégie nationale de contrôle.**

Ils agissent sous l'autorité du préfet en matière administrative et du procureur de la République en matière judiciaire. Ils sont habilités à recueillir les plaintes et à mener des actes d'enquêtes, à charge et à décharge, avec la déontologie propre à tout policier.

Si les statistiques montrent que les agriculteurs respectent très majoritairement la réglementation, il peut arriver que certains soient mis en cause, comme tous les autres acteurs du territoire et sans stigmatisation.

Attentif au contexte que connaît aujourd'hui le monde agricole, l'OFB veille à accompagner la profession ainsi que les autorités administratives et judiciaires pour mieux communiquer sur les enjeux, pour mieux faire connaître une réglementation complexe et pour favoriser des réponses pédagogiques, progressives et proportionnées.



QUELQUES PROGRAMMES  
MIS EN PLACE PAR L'OFB  
À DESTINATION  
DU MONDE AGRICOLE

Bandes fleuries  
dans le vignoble  
beujolais implantées  
dans le cadre  
du programme  
Agrifaune - bassin  
versant de l'Ardières.

# Agrifaune

**Créé en 2006, le programme Agrifaune vise à mobiliser les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces agricoles pour développer et mettre en place des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité.**

Il a pour objectif de contribuer au développement de pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage. Le programme Agrifaune est le fruit d'un partenariat de 4 structures nationales :

- L'Office français de la biodiversité (OFB),
- Chambres d'agriculture France,
- La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA),
- La Fédération nationale des chasseurs (FNC).

D'un point de vue opérationnel, ce programme vise à mobiliser les réseaux internes des structures nationales afin de :

- **Promouvoir** une agriculture performante et respectueuse de son environnement.
- **Échanger** sur les pratiques agricoles et les aménagements favorables à la préservation de la biodiversité et de la petite faune sauvage.
- **Expérimenter** des solutions innovantes et acquérir des connaissances.
- **Construire** des références techniques sur le terrain.
- **Valoriser** les résultats et favoriser leur déploiement dans les territoires.



Crédit photo : Isabelle Losinger / Office français de la biodiversité

Dans le cadre du partenariat, l'implication de l'OFB se traduit de différentes façons et à différentes échelles :

- **Au niveau national**, l'OFB contribue au portage stratégique du programme. Il s'assure de sa connaissance, sa reconnaissance mais également de la valorisation des acquis au travers des politiques. L'OFB est le plus gros contributeur financier du programme puisqu'il provisionne un budget annuel de 750 000 € à 800 000 € distribué sous forme de subventions aux partenaires régionaux et locaux. Il met également à disposition deux agents qui assurent l'animation ainsi que le suivi technique et administratif.
- **Au niveau régional**, les services « Appui aux acteurs et mobilisation des territoires » de l'OFB contribuent à l'animation de la dynamique locale, à la valorisation des outils et à la visibilité du programme. Ils accompagnent au quotidien les porteurs de projet dans la définition des besoins et la mise en place d'actions concrètes dans les territoires, notamment en organisant des événements de démonstration de dispositifs ayant fait leur preuve dans le cadre du programme.



Récolte de fruits d'Aubépine monogyne.

# La marque Végétal local



## Une marque pour garantir et préserver la diversité génétique.

Végétal local est une marque collective qui a été créée à l'initiative de trois réseaux : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité en 2015. Elle est issue d'un appel à projets du ministère en charge de l'écologie lancé en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et intitulé « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales ». Réunissant près de 150 scientifiques et représentants des producteurs et utilisateurs de végétaux, durant deux années, la démarche collective a permis de définir

les objectifs, les outils et le cadre pour la collecte, la production et la traçabilité des végétaux sauvages d'origine locale. La marque est aujourd'hui propriété de l'Office français de la biodiversité.

L'objectif est de garantir la traçabilité des végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des gammes adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. En effet, les végétaux sauvages et locaux sont porteurs d'adaptations génétiques spécifiques de la région écologique considérée.



Café Sliti.

# La marque Esprit parc national

**Une marque pour valoriser les initiatives en faveur de la biodiversité dans les parcs nationaux.**



Lancée en 2015 par les parcs nationaux de France, propriété de l'OFB, la marque Esprit parc national propose une offre d'hébergements, de restauration, de produits locaux, d'activités et de séjours authentiques et naturels, créés et imaginés par des hommes et des femmes qui œuvrent pour la préservation et la promotion des onze parcs nationaux de France.

Engagée dans le respect de l'environnement et la protection des territoires, porteuse d'un message de solidarité en privilégiant l'économie locale, la marque est pour le consommateur un signe de confiance et d'appartenance.

À ce jour, elle bénéficie à près de 1 300 produits et services représentant plus de 600 bénéficiaires dans l'hexagone et dans les Outre-mer.

L'OFB co-pilote avec les parcs nationaux **le déploiement de la marque** pour promouvoir les produits des

agriculteurs des 11 parcs nationaux en France. En rejoignant la démarche, ces derniers s'engagent à respecter des cahiers des charges déclinés par grande filière : fruits et légumes, lait, viande, miel, cultures en agroforesterie tropicale, produits transformés, etc.

#### **Esprit parc national, c'est :**

- Des pratiques qui préservent l'environnement et les ressources des parcs nationaux : biodiversité des parcours et des estives, pas de produits chimiques, réduction de l'irrigation, entretien du patrimoine paysager, valorisation des déchets si transformation sur place, etc.
- Une production locale sur le territoire des parcs nationaux.
- Une contribution à la vie du territoire : vente directe, circuit-court, transmission et partage de leurs savoir-faire avec le public et les consommateurs.



Haie et bocage.

# La préservation des haies et bocages

**Les haies et les bocages sont des trésors de biodiversité. Dans les écosystèmes des bocages vivent de nombreuses espèces animales et végétales, qui participent à la richesse de ces environnements relativement différents selon les régions. L'OFB s'attache à préserver ces paysages, en apportant la connaissance nécessaire mais aussi en accompagnant les différents acteurs sur le terrain (gestion, formation, sensibilisation, etc.).**

Au sein de l'OFB, le pôle bocage et faune sauvage travaille en réseau à **l'étude et à la reconquête des paysages bocagers et de leurs haies** au niveau national, en lien avec une diversité de partenaires parmi lesquels le CNRS, l'INRAe, l'IGN, le Centre national d'études spatiales (CNES), l'AFAC-Agroforesteries, des CPIE, des Fédérations des chasseurs, des chambres d'agriculture, des agriculteurs, des associations naturalistes comme la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) ou Deux-Sèvres Nature Environnement et des établissements scolaires en enseignement agricole.



Haie et bocage.

## *L'inventaire des haies bocagères en Normandie*

La Normandie est la région avec la plus forte densité de haies en France. La présence des haies est pourtant en régression. Or, elles sont des réservoirs de biodiversité, présentes à la fois dans les milieux fermés boisés (bosquets, haies larges anciennes), de milieux ouverts (champs cultivés, prairies permanentes ou temporaires), de milieux intermédiaires (fourrés, haies arbustives, bosquets en régénération et de milieux aquatiques (réseaux de mares, rivières sinueuses, zones humides). Dans la région normande par exemple, ce sont 21% des populations d'amphibiens qui ont disparu entre 2008 et 2018 avec le recul des haies.

À travers sa mission de police de l'environnement, et en partenariat avec l'IGN, les agents de l'OFB fournissent des données de référence à l'échelle nationale sur les bocages et les haies. Un inventaire qui a permis de lancer le référentiel national des haies en 2021, permettant de recenser et typographier le paysage bocager et par conséquent d'évaluer l'état des habitats et les espèces qui s'y trouvent. En parallèle, les services de police de l'environnement peuvent être mobilisés dans le cadre de la séquence « Éviter, réduire, compenser » (ERC) ou en cas d'arrachages de haies. Enfin, à travers les programmes Agrifaune, MobBiodiv', les Atlas de la biodiversité communale ou l'éco-contribution, l'OFB soutient la restauration des haies bocagères en France.



Papillon  
demi-deuil.

# À propos de l'Office français de la biodiversité

---

**L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est chargé de la protection et la restauration de la biodiversité, en métropole et dans les Outre-mer.**

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture.

L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

## L'OFB EST RESPONSABLE DE 5 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES :

- La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Manade (troupeau libre) de taureaux.

# Les forces de la biodiversité

---

L'Office français de la biodiversité s'appuie sur l'expertise de près de 3 000 agents, dont les 2/3 évoluent sur le terrain avec, notamment, 1 700 inspecteurs de l'environnement. Les équipes de l'OFB interviennent chaque jour au cœur des territoires pour prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité, mais aussi mieux appréhender les écosystèmes, comprendre leur fonctionnement et leur adaptation face aux pressions qui les entourent.

En 2019, le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) identifie 5 causes majeures du déclin de la biodiversité :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels ;
- la surexploitation des ressources naturelles (surpêche, déforestation...) ;
- le changement climatique ;
- les pollutions de l'air, de l'eau, et des sols ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Lutte contre les pollutions de l'eau, protection des Posidonies en Méditerranée, des tortues marines en Guyane ou du poulpe à Mayotte, gestion de la sécheresse, préservation des haies, etc., les agents de l'OFB agissent au quotidien sur ces 5 facteurs d'érosion de la biodiversité.



Observation du milieu  
sur la RNCFS du Caroux-Espinouse

# Des moyens humains au service de la biodiversité

---

**Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.).**

Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- Une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- Une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- Ses échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

# Des moyens financiers au service de la biodiversité

**L'OFB dispose d'un budget supérieur à 500 millions d'euros, financé principalement par une contribution des agences de l'eau à hauteur de 70 à 80 %, mais aussi par une subvention pour charges de service public allouée par le ministère chargé de l'environnement. Il bénéficie également d'autres financements publics fléchés et de recettes propres.**

Ces différentes ressources lui permettent notamment de réaliser des interventions financières de l'ordre de 250 millions d'euros, dont les cinq priorités entendent, outre la contribution annuelle au profit des onze parcs nationaux :

- **apporter un appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques**, tant en matière d'appui stratégique que de soutien à l'action internationale et européenne et de communication ;
- **renforcer et accélérer la mobilisation des territoires**, des acteurs et des citoyens pour activer les « changements en profondeur » préconisés par la Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), pour contribuer à la reconquête de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique avec l'aide d'écosystèmes en bon état ;
- **soutenir les projets dans les aires protégées** qu'il gère (parcs naturels marins et réserves), dans la perspective d'en faire des territoires d'expérimentation et de déploiement des stratégies thématiques de l'OFB, mais également dans une optique de renforcement des réseaux d'aires protégées, dont notamment les projets inter-parcs portés par les parcs nationaux ;
- **appuyer les projets contribuant aux obligations de surveillance mises en œuvre par l'OFB, à la connaissance et à la recherche** sur les milieux aquatiques, marins et terrestres et les espèces, ainsi que ceux contribuant à la construction et aux données des systèmes d'information fédérateurs dont l'OFB assure l'animation et la coordination technique, dans une optique de diffusion et de transfert de la connaissance auprès de tous les publics ;
- **poursuivre le soutien au développement des infrastructures d'alimentation en eau potable** et prioritairement d'assainissement en outre-mer, à la surveillance, ainsi qu'à l'accroissement des efforts de connaissance, de préservation et de restauration de la biodiversité ultramarine.



Zone de non traitement (ZNT)  
entre deux parcelles de colza,  
le long d'un cours d'eau.

# L'OFB en chiffres

---

**3 000** agents,  
environ **2 000** agents de terrain  
dont près de **1 700** inspecteurs  
de l'environnement

---

**11** directions régionales  
et une direction interrégionale métropolitaine

Plus de **500 M€**  
de budget financé à hauteur de  
70 à 80% par les agences de l'eau

---

**1** direction des Outre-mer  
composée de **5** délégations territoriales

---

**8** parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa

---

**28** réserves gérées ou co-gérées

# Contacts presse

---

## Office français de la biodiversité

Florence Barreto

06 98 61 74 85

Isabelle Cytowicz

06 59 68 43 08

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)